

Le GAR vous alerte !

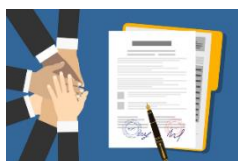
Alerte du Médiateur de la Consommation GAR



Notre partenaire SAS Médiation Solution nous alerte sur le fait que certains Agents invitent leurs clients à contacter le médiateur du GAR « Médiation-Solution » **SANS avoir signé au préalable de convention** avec celui-ci.

Cette pratique est illégale.

Vous devez impérativement signer une convention avec un Médiateur de la Consommation, un de ceux mentionnés dans les Conditions générales de Vente de vos factures et OR Renault et Dacia.



Depuis 2021, le GAR a négocié **pour ses adhérents un tarif préférentiel** avec « Médiation Solution ».

35 € ht par an, soit 105 € pour trois ans (durée de la convention) au lieu de 147 € ht pour 3 ans.



Vous pouvez formuler votre demande d'adhésion en ligne.

<https://sasmediationsolution-conso.fr/professionnels/demander-une-convention>

Il vous sera alors demandé un n° de partenariat, pour l'obtenir contactez
le GAR au 06 79 22 18 12 ou
par mail **contact@gar-renault-dacia.fr**

Les manquements à cette obligation sont punis d'une amende de 3000€ maximum pour la personne physique et 15000 € pour la personne morale (Code de la Consommation).

En cas de contrôle par la DGCCRF, vous devez pouvoir justifier d'une adhésion à un Médiateur de la Consommation.

Cet accord est réservé aux adhérents du GAR

